



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Strasbourg, le 21 novembre 2022

COMMUNIQUÉ PRESSE

Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État dans le Bas-Rhin du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022

Du 25 novembre au 2 décembre, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le service central des armes et des explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, il s'agit de permettre à ces détenteurs de bonne foi de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département du Bas-Rhin, 3 points de collecte appelés « armodromes » seront mis en place tous les jours en continu de 9h à 17h et accessibles avec ou sans RDV sur les sites suivants :

- Strasbourg : Hôtel de police, 34 route de l'hôpital
- Haguenau : Brigade de gendarmerie, 66 route de Marienthal
- Sélestat : Commissariat de police, 8 avenue du général de Gaulle

Pour limiter l'attente sur place, rendez-vous possibles à l'adresse courriel : pref-armes@bas-rhin.gouv.fr

Dans le cadre de cette opération, ces armodromes offriront deux types de services aux particuliers détenteurs d'armes. Il leur sera possible :

- ➔ soit d'abandonner leur(s) arme(s), **sans formalités administratives**, auprès des policiers et gendarmes présents sur ces sites.

Pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, une collecte sécurisée à domicile sera mise en place, sur demande, en contactant la police au 06-74-15-53-50 ou la gendarmerie au 03-88-07-41-00.

- ➔ soit de les enregistrer administrativement s'ils souhaitent les conserver. Dans ce cas, des agents administratifs seront également présents pour les aider à créer un compte numérique dans le nouveau système d'information sur les armes (SIA) afin de se mettre en règle.

Ils devront alors se munir de **photographies de l'arme** (avec un maximum de détails utiles : la marque, le modèle, le canon, le numéro de série, etc.) **d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**

Cette procédure d'enregistrement est également possible directement en ligne, depuis chez soi, sur <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte dans le département du Bas-Rhin sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes

Contact presse

Préfecture du Bas-Rhin
Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76 / 03 88 21 67 68
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](#)

 [@Prefet67](#)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)